



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 21 janvier 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris à nouveau, une semaine après ma lettre datée du 14 janvier ([A/ES-10/888-S/2022/30](#)) et seulement deux jours après la dernière séance en date du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en raison de l'intensification de la répression et des attaques auxquelles se livre Israël, Puissance occupante, contre des familles palestiniennes vivant dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Comme l'a fermement condamné le Conseil, les Palestiniens de Jérusalem-Est occupée font face à une discrimination et une oppression accrues, si institutionnalisées et systémiques qu'on ne peut que les assimiler à l'apartheid, Israël poursuivant une campagne de dépossession massive visant à consolider son contrôle sur la ville par l'expansion des colonies, les déplacements forcés et la transformation démographique, le tout en violation grave du droit international.

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, et contrairement à l'impression de « calme » qu'Israël veut donner, la Puissance occupante étend chaque jour un peu plus ses politiques de colonisation destructrices et illégales, au nom de projets coloniaux dont Jérusalem est la cible privilégiée. Les Palestiniens de cette ville subissent une vague d'attaques parrainées par l'État israélien et sont visés par des mesures illégales dont l'objectif manifeste est de les déloger de leurs habitations et de leurs terres dans un processus progressif et constant de dépossession et de déplacement, une Nakba qu'ils continuent d'endurer sous les yeux de la communauté internationale.

Le 19 janvier à l'aube, quelques heures seulement avant que le Conseil de sécurité ne convoque une réunion de haut niveau pour se pencher une fois de plus sur cette injustice, une autre habitation palestinienne a été démolie, provoquant encore une fois le déplacement forcé et brutal d'une famille palestinienne par les forces



d'occupation israéliennes. Or, cet acte criminel s'est déroulé au grand jour, au vu et au su de la communauté internationale, dont la présence n'a pas empêché l'habitation d'être démolie, ce qui témoigne de l'ampleur de l'impunité dont jouit Israël, qui continue d'afficher son mépris pour le droit international et les droits humains.

La communauté internationale a été témoin du désespoir de Mahmoud Salhiyeh, qui est monté sur le toit de sa maison pour en empêcher la démolition, menaçant d'y mettre le feu plutôt que de la voir détruite par Israël. Compte tenu de l'urgence de la situation, des centaines de diplomates, de fonctionnaires de l'ONU, de représentants d'organisations non gouvernementales, de journalistes et d'activistes se sont rendus dans la région, où ils ont vu les forces d'occupation israéliennes se déployer massivement à Cheik Jarrah et alentour et placer le quartier en état de siège en vue de préparer leur crime délibéré.

Ce qui s'est passé ensuite était prévisible, compte tenu de l'impunité sans limite dont jouit Israël. À trois heures du matin, un grand nombre de forces militarisées ont fait irruption au domicile des Salhiyeh alors qu'ils dormaient, ont agressé ces derniers et arrêté plusieurs d'entre eux. Peu après, les bulldozers israéliens sont entrés dans le quartier et ont détruit l'habitation qui servait de refuge à la famille, jetant Mahmoud, sa femme Lital et leurs enfants et leur grand-mère dans le froid glacial, soudain dépossédés et déplacés du fait de cette occupation coloniale criminelle.

Comme tant d'autres familles palestiniennes, la famille Salhiyeh a été déplacée de force à deux reprises, Israël cherchant à réduire la présence palestinienne à Jérusalem et dans ses environs en procédant, depuis 1948, au démembrement de villes et villages palestiniens et en y pratiquant le nettoyage ethnique.

La famille Salhiyeh est originaire d'Aïn Karem, un village palestinien qui a fait l'objet d'un nettoyage ethnique pendant la Nakba. Victime d'une seconde Nakba, la famille est sans domicile dans sa propre patrie. Alors qu'elle aspire à retourner dans sa maison ancestrale, qui se trouve encore aujourd'hui à Aïn Karem et est occupée par des Israéliens, Israël et ses lois et politiques inhumaines, racistes et discriminatoires à l'encontre du peuple palestinien lui refusent tout droit de retour.

Ne nous leurrons pas. La destruction par Israël de la maison des Salhiyeh n'est pas une coïncidence. Alors même que le monde entier avait les yeux rivés sur Cheik Jarrah, le moment choisi par Israël pour démolir l'habitation et le caractère flagrant de l'opération se voulaient un message retentissant à l'intention du peuple palestinien et de la communauté internationale : Israël se moque éperdument du droit international et continuera de commettre des violations et d'afficher son mépris comme il le fait depuis des décennies, sans craindre d'en subir les conséquences. C'est donc de manière encore plus tonitruante qu'il nous faut adresser collectivement à Israël ce message : le temps est venu de rendre des comptes.

Nous rappelons une fois de plus qu'Israël, en tant que Puissance occupante, n'a aucun droit de souveraineté sur Jérusalem-Est occupée, y compris la vieille ville et ses lieux saints, indépendamment des mesures illégales qu'il prend pour transformer la démographie de la ville, de toute déclaration unilatérale ou de la prétendue « Loi fondamentale ». Nous demandons à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, de prendre des mesures pour que cesse la campagne de déplacement forcé qui a cours à Cheik Jarrah, à Silwan, à Tour, à Issaouïyé et dans le reste de la Palestine occupée, afin d'empêcher que ne s'aggrave encore cette situation explosive aux conséquences désastreuses, lesquelles pourront être évitées en mettant un véritable terme à l'impunité, comme le prévoient le mandat et les résolutions du Conseil de sécurité.

Israël n'en est plus à tester la patience de la communauté internationale ; son impunité a atteint un niveau sans précédent, son occupation coloniale d'apartheid

prévalant sur la volonté de la communauté internationale, alors que des décennies d'inaction, d'impunité et de résolutions non appliquées l'incitent toujours plus au crime. Il incombe donc à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, de traduire les déclarations et les condamnations en actes – ceux-ci ayant déjà trop tardé – et de demander des comptes en vue de protéger des vies humaines, de mettre fin à la complicité directe et indirecte dans ces crimes et de faire cesser cette injustice historique.

Malgré les tentatives incessantes d'Israël de déplacer et d'expulser les familles palestiniennes de Jérusalem, la détermination de ces dernières démontre la persévérance inébranlable du peuple palestinien dans sa lutte pour sa patrie. Les terrasses agricoles séculaires de Jérusalem – qui, construites par des Palestiniens expulsés de leurs terres, ont été révélées après les incendies qui ont ravagé la ville l'été dernier – ne sont qu'un des nombreux témoignages du lien qui unit notre peuple à sa terre, et sont les symboles d'une terre opprimée qui attend le retour de son peuple, lequel, dans sa grande résilience, persévère malgré les obstacles considérables qui se dressent sur son chemin, convaincu qu'un jour il connaîtra la justice, la liberté et la paix.

La présente lettre fait suite aux 741 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 14 janvier 2022 ([A/ES-10/888-S/2022/30](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**